



# VILLA SAMAHRA

## MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

Centre Hospitalier Philippe Pinel  
Route de Paris—CS 74410  
80044 AMIENS Cedex 1

Tel . : 03 64 85 01 10

Mail : [mas@nouvelleforge.com](mailto:mas@nouvelleforge.com)  
Site : [www.nouvelleforge.com](http://www.nouvelleforge.com)



# Livret d'accueil

Ce document est destiné à votre information





### **Accès à l'établissement en voiture**

Depuis Amiens centre, prendre la rue Jean Catelas, continuer sur Place Léon Gontier, continuer sur rue de la 2ème division blindée, prendre rue du Maréchal Delattre de Tassigny, prendre esplanade Edouard Branly, continuer sur rue de Paris, prendre à gauche D1001 avenue du 14 juillet 1789, au rond point prendre la deuxième sortie, continuer sur la D 1001, puis au rond point prendre la 1ère sortie.

Depuis l'Autoroute A16 : prendre la sortie n°31 en direction de Amiens sud Dury, puis prendre à droite en direction de Dury, au rond point prendre la 3ème sortie N1. Entrer dans Amiens, au feu, aller tout droit, enfin au rond point prendre la 3ème à droite

Depuis l'autoroute A 29 :

Après le péage, prendre direction Amiens sud sur la rocade. Prendre la sortie 31 Amiens sud et continuer sur 500m. Au rond point prendre la 3ème sortie N1. Entrer dans Amiens, au feu aller tout droit, enfin au rond point prendre la 3ème à droite.

### Accès bus

Ligne Liane 4, zone industrielle-Centre Commercial sud ou Dury– arrêt Grèce

Ligne B 15 Gare du Nord-Centre Commercial sud ou Dury– arrêt Pinel

L'association de santé mentale la nouvelle forge vous accueille dans cet établissement, ce livret est destiné à vous donner des informations pratiques mais aussi de vous permettre de connaître les valeurs et les lois fondamentales qui guident les professionnels qui prendront en charge votre parent.

Pour cela, prenez le temps de lire ces courts extraits de notre projet d'établissement et de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

### **Projet d'établissement:**

Au cours de l'année 2005, l'association « Fédération Huntington Espoir » composée de familles concernées par la maladie de Huntington a sollicité l'association La Nouvelle Forge pour étudier la mise en place d'une structure d'hébergement et de soins eu égard.

Ces familles expliquaient ne plus pouvoir assumer la prise en charge de leurs malades eu égard aux incidences de la maladie, tant sur le malade lui-même que sur la vie de la famille.

Le projet, issu d'un long travail de recherche et concertation, dégage des axes forts :

- La nécessaire pluridisciplinarité d'un dispositif
- Le développement de la fonction d'expertise
- L'articulation avec les centres de compétence et de référence
- La localisation géographique du projet permettant un accès facile pour les patients et les familles
- Un recrutement de personnel qualifié
- Une conception des modalités d'accueil sur de petites unités de vie
- Un accueil temporaire
- L'ouverture sur l'extérieur
- Le soutien aux familles
- Le partenariat avec les unités d'enseignement et de recherche
- L'ouverture à des pathologies autres que Huntington entrant dans le domaine du handicap rare

### **Extrait de la Charte des Droits et Liberté de la Personne Accueillie:**

#### **« Article 3 : Droit à l'information »**

*La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.*

*La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médical, thérapeutique ou socio-éducatif.*

#### **Article 7 : Droit à la protection**

*Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.*

*Il est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté. »*

## Qu'est-ce qu'une Maison d'Accueil Spécialisée ?

D'après l'article 344-1 et le décret 2009-322 du code de l'action sociale et des familles, les personnes présentant une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'actions dans les actes essentiels de la vie peuvent être accompagnées en maison d'accueil spécialisée après un accord de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La Villa Samahra accueille des personnes souffrant de handicap rare résultant d'une pathologie neurodégénérative rare parmi les suivantes :

- Maladie de Huntington
- La dégénérescence cortico-basale
- La paralysie supranucléaire progressive
- L'atrophie multi-systématisée
- Les maladies neurodégénératives du cervelet
- La paraplégie spastique familiale
- Les dystonies généralisées idiopathiques

L'accueil à la villa Samahra peut être permanent ou temporaire.

L'aire géographique d'intervention couvre les régions Nord-Pas de Calais, Picardie , Hautes et Basse Normandie.

L'accompagnement de la villa Samahra repose sur :

- Un projet d'accompagnement individualisé
- Une aide progressive sur l'ensemble des actes de la vie quotidienne après un diagnostic des besoins
- Une fourniture et un apprentissage d'aide technique aidant à l'autonomie
- Un environnement et du matériel adapté renforçant la sécurité de l'utilisateur
- Une alimentation et un suivi alimentaire personnalisé
- La mise en place d'outils adaptés à la communication
- Une proposition et stimulation à une vie sociale
- Une proposition de maintien du lien avec les familles et l'entourage

## Procédure d'admission

Après avoir reçu la notification de la MDPH, la personne fait une demande auprès de l'établissement. La candidature doit être validée par un centre de compétence ou de référence des maladies neurodégénératives rares ( CHU Amiens, CHU Caen, CHR Lille, CHU Rouen). Une première rencontre est proposée entre le directeur, la personne et sa famille ou son entourage proche. Une deuxième rencontre est proposée au domicile de la personne ou dans l'établissement d'origine pour une première évaluation des besoins et attentes de la personne. La commission d'admission valide ou non la demande. Une proposition d'accueil permanent ou temporaire est faite à la personne ou une proposition de réorientation. La personne reçoit le livret d'accueil, le règlement intérieur et un contrat de séjour précisant l'ensemble des modalités de l'accompagnement proposé.

Un projet personnalisé d'accompagnement est proposé et signé à l'issue d'une période d'évaluation et de connaissance mutuelle.

La famille ou l'aidant peut accompagner son proche lors de l'admission. Un logement est mis à la disposition des familles permettant de prendre un repas en commun ou d'y rester une nuit. La réservation est indispensable. Une participation aux frais des repas est demandée.

## Accueil Temporaire

Un accueil temporaire est disponible à la villa Samahra. Cet accueil est limité à 90 jours par an et sur orientation de la MDPH. Il est utilisé pour :

- Un temps de répit et de soutien des familles occasionnel ou régulier (suivant un calendrier établi)
- En amont d'une admission définitive
- Pour une période de distanciation et de réadaptation du projet d'accompagnement pour les personnes venant d'un autre établissement
- Pour une période d'articulation entre deux modes d'accompagnement

La Villa Samahra adhère au GRATH, les disponibilités des places sont donc inscrites sur le site : [www.accueil-temporaire.com](http://www.accueil-temporaire.com)

Les arrivées et départs se font généralement le mardi ou le samedi.

## Financement

Le séjour à la villa Samahra est pris en charge par la sécurité sociale sous condition d'une notification de la MDPH.

Le forfait journalier reste à la charge de l'usager ainsi que les frais d'habillement, argent de poche (cigarettes, bonbons, petite pharmacie non remboursée, sorties) et les frais liés au marquage des vêtements.

Les transports lors de l'admission (et de la sortie pour le temporaire) sont à la charge du résident.

## Missions

Les personnes accueillies bénéficient tout ou partie d'

- accompagnement pour la plupart des activités relevant de l'entretien personnel
- accompagnement à l'expression et à la communication de leurs besoins et attentes
- accompagnement pour tout ou partie des relations avec autrui et notamment pour la prise de décision
- accompagnement d'un soutien au développement et au maintien des acquisitions cognitives
- accompagnement de soins de santé réguliers et d'accompagnement psychologiques

## Communication

Pour favoriser la communication avec les proches ou l'entourage, la communication alternative est proposée. Un contact régulier par Skype se fait à l'aide de nos bénévoles ou des professionnels.

## Dépôt argent et valeurs

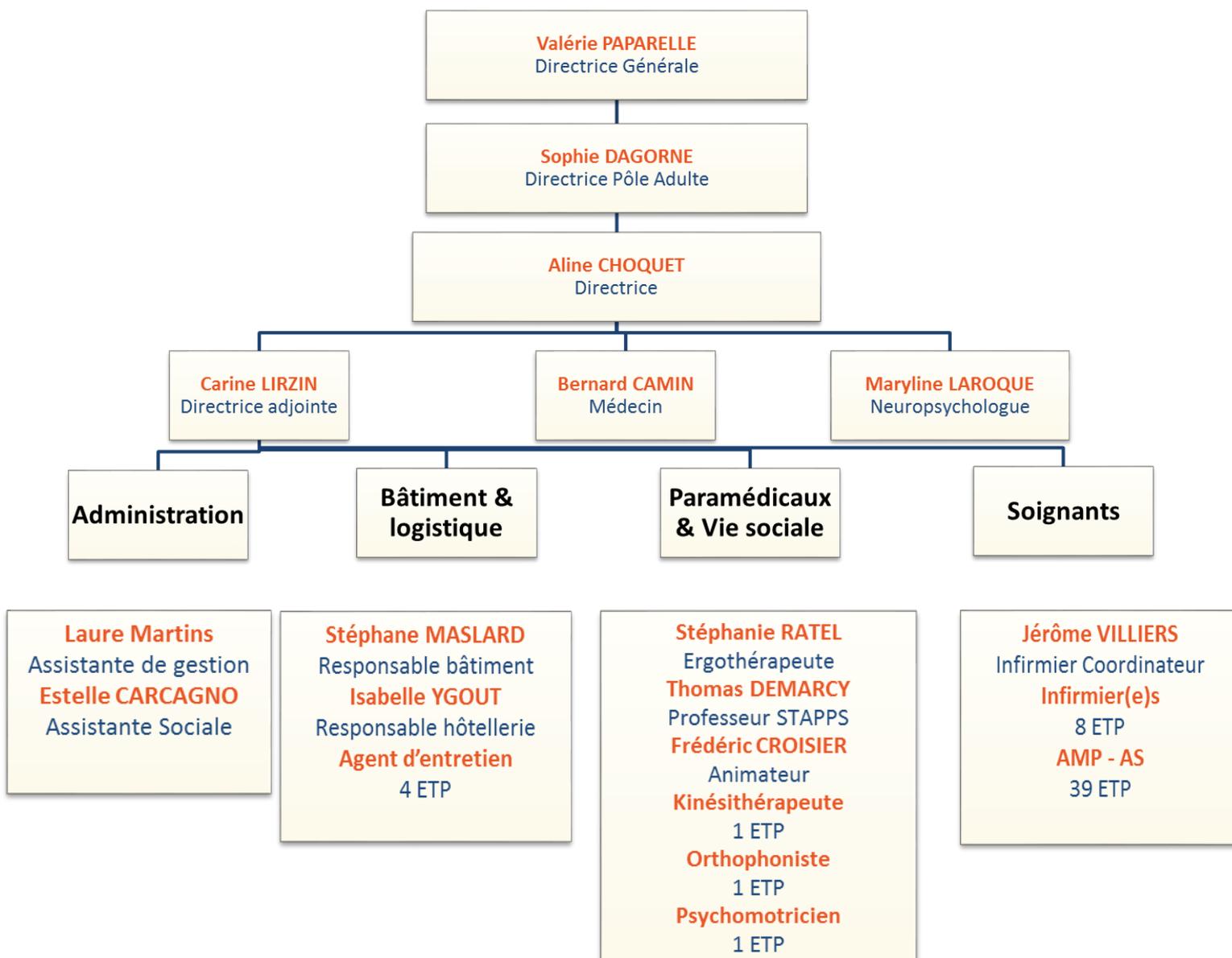
L'utilisateur peut déposer ses sommes d'argent dans un coffre sécurisé ou garder ses biens dans sa chambre. C'est alors sous sa responsabilité. Il est recommandé d'éviter les objets de valeur dans l'établissement.

## Coopération

La Villa Samahra travaille en partenariat avec le Centre de Compétence Maladies Rares d'Amiens du CHU, le réseau de soins palliatifs PALPI et le centre éthique régional, le Centre Hospitalier Pinel ainsi qu'avec les associations d'utilisateurs Huntington Espoir Ile de France et Huntington.France

# L'organigramme de la Villa Samahra

:



# Liste des établissements de la nouvelle forge

## A.F.S – Oise Est / Oise Sud

*Accueil Familial Spécialisé*

Directrice : **Odile GUILLARD**

Chef de Service : **Aline LAPORTE**

19 rue Molière – Résidence Madrinis – 60280 MARGNY LES COMPIEGNE

Tél : 03 44 85 04 84 – Fax : 03 44 85 10 58

Courriel : afs@nouvelleforge.com



## CCCA Pauline Kergomard - Creil

*Centre de consultation et de cure ambulatoire*

Médecin directeur : **Dr Geneviève SAINT-JAMES**

24, avenue de la Rainette - 60100 CREIL

Tél : 03.44.25.25.56 – Fax : 03.44.24.22.98

Courriel : [cmpp.creil@nouvelleforge.com](mailto:cmpp.creil@nouvelleforge.com)

Antennes à Liancourt et à Montataire



## CCCA - Crépy en Valois

*Centre de consultation et de cure ambulatoire*

Directeur : **Elie POUILAUE**

16 bis, rue A.Cardin - 60800 CREPY EN VALOIS

Tél : 03.44.59.14.67 – Fax : 03.44.59.43.63

Courriel : [cmpp.crepy@nouvelleforge.com](mailto:cmpp.crepy@nouvelleforge.com)



## CCCA - Gouvieux

*Centre de consultation et de cure ambulatoire*

Médecin directeur : **Dr Geneviève SAINT-JAMES**

33, rue Blanche - 60270 GOUVIEUX

Tél : 03.44.62.65.00 – Fax : 03.44.62.65.09

Courriel : [cmpp.gouvieux@nouvelleforge.com](mailto:cmpp.gouvieux@nouvelleforge.com)



## CCCA Henri Wallon - Senlis

*Centre de consultation et de cure ambulatoire*

Médecin directeur : **Dr Véronique FRETTER**

15 avenue Beauval - 60300 SENLIS

Tél : 03.44.53.67.05 – Fax : 03.44.53.96.35

Courriel : [cmpp.senlis@nouvelleforge.com](mailto:cmpp.senlis@nouvelleforge.com)



## C.P.R - Senlis

*Centre de Psychothérapie et de Rééducation*

Médecin directeur : **Dr Eric ALBERT**

Directrice-adjointe : **Aude LATAIX**

46, avenue Albert 1er - 60300 SENLIS

Tél : 03.44.32.39.39 – Fax : 03.44.60.59.50

Courriel : [cpr@nouvelleforge.com](mailto:cpr@nouvelleforge.com)



## E.L.E.A - Creil-Espace Ado 60

*Equipe de Liaison de l'enfant et de l'Adolescent*

Maison des Adolescents

24 avenue de la Rainette

Tél : 03 44 28 36 06 – Fax : 03 44 28 36 06

Courriel : [espaceado60@nouvelleforge.com](mailto:espaceado60@nouvelleforge.com)



## EME - l'Arbre

*Etablissement Médico-Educatif – Enfants et adolescents autistes*

Directrice : **Purification FOURNIER**

Coordonateur : **Sébastien TELLIEZ**

18 rue Edmond Rostand - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 23 36 55

Courriel : [emelarbre-nf@orange.fr](mailto:emelarbre-nf@orange.fr)



## E.S.A.T Passage pro

*Etablissement Spécialisé et d'Aide par le Travail*

Directeur : **Christophe THIBALD**

Responsable intersecteur : **Dorothée LEBAS**

Z.A. THER 26 rue des Quarante Mines 60000 ALLONNE

Tél : 03 44 84 84 62 – Fax : 03 44 84 84 71

Courriel : [passagepro.accueil@gmail.com](mailto:passagepro.accueil@gmail.com)



## Hôpital de nuit de Montlèveque

*CPR de Senlis*

Médecin directeur : **Dr Eric ALBERT**

Directrice-Adjointe : **Aude LATAIX**

7 rue des Puits - 60300 MONTLEVEQUE

Tél : 03 44 60 90 64

Courriel : [cpr@nouvelleforge.com](mailto:cpr@nouvelleforge.com)



## I.M.E Decroly – Crépy en Valois

*Institut Médico- Educatif*

Directrice : **Odile GUILLARD**

Directrice adjointe : **Christèle LEPOULAIN**

2, rue des coquelicots - 60800 CREPY EN VALOIS

Tél : 03 44 87 05 08 – Fax : 03 44 59 31 48

Courriel : [institut.decroly@nouvelleforge.com](mailto:institut.decroly@nouvelleforge.com)



## I.M.Pro – Pays d'Oise et d'Halatte

*Institut Médico-Professionnel*

Directrice : **Purification FOURNIER**

Chef de Service : **Sabine JOLY** et **Philippe BOUCHAUD**

400 rue Patrick Simiand – 60700 LES AGEUX

Tél : 03 44 96 30 08

Courriel : [impro.annel@nouvelleforge.com](mailto:impro.annel@nouvelleforge.com)



## I.T.E.P Sources et Vallées

*Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique*

Directrice : **Odile GUILLARD**

Directrice adjointe : **Cathy BATON**

Chef de Service : **René COULBAULT**

BP 40059 - 60777 THOUROTTE CEDEX

Tél : 03 44 96 36 46 – Fax : 03 44 96 30 01

Courriel : [itep@nouvelleforge.com](mailto:itep@nouvelleforge.com)



## P.J.A Longueil-Annel

*Pôle Jeune Adulte*

Directrice : **Sophie DAGORNE**

Chef de Service : **Philippe DEBLOIS**

BP 40059 - 60777 THOUROTTE CEDEX

Tél : 03 44 83 03 61 – Fax : 03 44 20 41 46

Courriel : [pja@nouvelleforge.com](mailto:pja@nouvelleforge.com)



## SAMSAH la vallée de l'Oise

*Service d'Accompagnement Médico-social*

*Pour Adultes Handicapés*

Directrice : **Sophie DAGORNE**

Chef de service : **Brigitte DEFRANCE**

20 rue du Fond Pernant - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 97 01 67 – Fax : 03 44 42 45 08

Courriel : [samsah@nouvelleforge.com](mailto:samsah@nouvelleforge.com)



## SESSAD de l'Arbre

*Service d'Education et de Soins A Domicile-enfants et adolescents autistes*

Directrice : **Purification FOURNIER**

Coordonateur : **Sébastien TELLIEZ**

1 rue Sainte Maxence - 60700 POINT SAINTE MAXENCE

Tél : 03 44 26 95 91 - Fax : 03 44 62 12 59

Courriel : [sessadlarbre@orange.fr](mailto:sessadlarbre@orange.fr)



## SESSAD Automne Valois

*Service d'Education et de Soins A Domicile-enfants et adolescents autistes*

Directrice : **Odile GUILLARD**

Directrice adjointe : **Christèle LEPOULAIN**

8 rue Hector BERLIOZ - 60800 CREPY EN VALOIS

Tél : 03 44 88 14 41 – Fax : 03 44 88 14 90

Courriel : [sessad.pvalois@nouvelleforge.com](mailto:sessad.pvalois@nouvelleforge.com)



## SESSAD Plateau Picard et Clermontois

*Service d'Education et de Soins A Domicile*

Directrice : **Odile GUILLARD**

Directrice adjointe : **Cathy BATON**

Chef de Service : **Noura BAHOUICHE**

5 place Théron - 60130 Saint Just en Chaussée

Tél : 03 44 19 06 24 - Fax 03 44 19 04 84

Courriel : [sessad.ppc@nouvelleforge.com](mailto:sessad.ppc@nouvelleforge.com)



## SESSAD Sources et Vallées

*Service d'Education et de Soins A Domicile - Troubles du comportement*

Directeur : **Odile GUILLARD**

Directrice adjointe : **Cathy BATON**

Chef de Service : **Noura BAHOUICHE**

12 rue Sas de Gand - 60150 THOUROTTE

Tél : 03 44 85 26 44 - Fax : 03 44 88 14 90

Courriel : [sessad.tc@nouvelleforge.com](mailto:sessad.tc@nouvelleforge.com)

## Qui sommes-nous ?

L'association la nouvelle forge est née dans les années d'après guerre dans le mouvement de solidarité suscité par la situation de nombreux enfants orphelins ou délaissés. Son intitulé, qui interroge parfois, est le signe qui relie l'institution, créée en 1953 à Senlis, avec l'institution d'origine située dans le sud de Paris où se trouvait encore une forge abandonnée.

### La Nouvelle forge s'engage :

à assurer les soins et l'accompagnement de toute personne (enfants, adolescents, adultes) en difficulté ou en « détresse du vivre » sur le plan psychique, somatique et social.

à offrir un dispositif diversifié s'étayant sur l'état actualisé des connaissances scientifiques dans les champs de la psychopathologie, des neurosciences et des sciences humaines et sociales permettant aux personnes malades et/ou en situation de handicap de développer leurs potentialités d'inclusion dans le tissu social, scolaire et professionnel.

L'association créée, organise et gère des établissements et des services, dans le domaine sanitaire et médico-social.

Le président du Conseil d'administration est Mr Bernard Durand. Les administrateurs siégeant avec voix délibérative sont Mr Guy Airaud, Mr Bernard Boucher, Mme Jacqueline Bouchareinc, Mr Marc Debailly, Mme Nadine Nougarede, Mme Martine Rosati Aubertin, Mr Jacques Vézier.

## Informations pratiques

### Assurances

L'établissement dispose d'une assurance responsabilité civile et de garanties particulières mobilières et immobilières pour toute casse lors d'une activité. Toutes les activités externes proposées sont également couvertes par le contrat APAC assurances/AREAS (médico-social).

**Cette assurance ne se substitue pas à votre assurance responsabilité civile personnelle.**

### Démarche qualité

L'association est engagée dans une démarche qualité depuis 2005.

Des évaluations internes ont lieu tous les cinq ans et des évaluations externes tous les sept ans

## Vos droits

En cas de **difficulté particulière**, les usagers ou les familles peuvent interpeller **le directeur** en s'adressant au secrétariat.

*En tant qu'établissement intervenant dans les domaines sanitaire et médico-social, nous sommes particulièrement attachés à assurer le respect de vos droits tels qu'ils sont fixés par la loi et notamment par la Charte du Patient Hospitalisé et par la Charte de la Personne Accueillie.*

A ce titre, **les données médicales** concernant la personne accueillie sont transmises au médecin référent de l'établissement et **sont protégées par le secret médical**.

**L'information relative à votre prise en charge** est protégée par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble des personnels de l'établissement.

Vous pouvez demander **l'accès à votre dossier** selon la loi du 2 janvier 2002 qui prévoit que « la personne prise en charge par un établissement a un droit d'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ».

Par ailleurs, les informations concernant la personne accueillie sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés individuelles. Vous pouvez à ce titre vous opposer à ce que les informations nominatives concernant la personne accueillie fassent l'objet d'un traitement informatisé, dans les conditions prévues par l'article 26 de la loi 78-76 du 6 janvier 1978.

## Les instances à votre service



Le **Conseil de Vie Sociale (CVS)** est un lieu d'échange privilégié entre le directeur d'établissement, l'usager et les familles sur la vie dans l'établissement. Pour formuler des remarques, **les coordonnées des représentants élus sont disponibles au secrétariat**, n'hésitez pas à les demander.

**La Commission de médiation des usagers** est une instance de médiation. Elle est constituée de représentants des usagers, de professionnels de l'Association et présidée par son Directeur Général. Cette instance permet aux usagers, familles ou aux représentants légaux de faire valoir leurs droits en cas d'événements ou de difficultés concernant leur proche. Elle est située au siège de l'Association (La Nouvelle Forge 2 avenue de l'Europe, 60100 CREIL). Pour saisir cette commission, adressez-vous par écrit à son Président. Un représentant des usagers participe aux travaux de cette commission. Vous pouvez obtenir ses coordonnées au siège de l'Association à l'adresse indiquée ci-dessous.

**Des personnes qualifiées** sont chargées d'aider les usagers à faire valoir leurs droits. Adressez-vous à l'ARS (03 22 970 970) ou au Président du Conseil Départemental (03 22 71 80 80) pour en obtenir la liste.

## Urgences

Certaines difficultés présentées par les personnes hébergées demandent, parfois, une réponse rapide. L'établissement est conventionnée avec le centre hospitalier universitaire d'Amiens CHU, pour les consultations et hospitalisations en soins généraux et avec le centre hospitalier Philippe Pinel pour les consultations et hospitalisations en psychiatrie.

## N° et adresse utiles

**Aide aux victimes** Institut national d'aide aux victimes et de médiation : **INAVEM 08VICTIMES 08 842 846 37**.

Tous les jours, y compris dimanches et jours fériés, de 9h à 21 h, prix d'un appel local. Courriel : 08victimes@inavem.org

**Le défenseur des droits** : Le délégué départemental a une mission d'information et de médiation en lien avec le défenseur des droits. N° azur : **09 69 37 00 00**, du lundi au vendredi de 9h à 20h prix d'un appel local. [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

**Santé Info Droit (SID)** : **0 810 004 333** (Numéro Azur : prix appel local depuis poste fixe). Les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h et les mardis et jeudis de 14h à 20h.

**Le CISS, Collectif Interassociatif sur la Santé** : regroupe 42 associations intervenant dans le champ de la santé à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles. [www.leciss.org](http://www.leciss.org) - **01 40 56 01 49**

**Fondation « Health on net »** agréée par la Haute Autorité de Santé : [www.hon.ch/home1\\_f.html](http://www.hon.ch/home1_f.html)

**Réseau de soins palliatifs Palpi 80** [palpi80@wanadoo.fr](mailto:palpi80@wanadoo.fr)

**Association Huntington Espoir** [www.huntington.asso.fr](http://www.huntington.asso.fr)

**La Nouvelle forge** : [www.nouvelleforge.com](http://www.nouvelleforge.com)

# Notes personnelles